

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DU SIEL-TE

Séance du 26 JUIN 2023

Nombre de membres du Comité :

En Exercice : 11

Présents : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-six juin,

à dix-sept heures,

se sont réunis à Montrond les Bains, Espace "Les

Foréziales" les membres du Comité du SIEL-TE

Loire, sous la Présidence de Madame Marie

Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire,

dûment convoqués le neuf juin deux mille vingt-trois.

OBJET

**2023_06_26_10C Compte de gestion 2022 -
Budget Annexe « Très Haut Débit »**

Votes Pour : 35

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

M. LAPALLUS Marc, M. RAULT Serge, M. BERNAT Georges, M. DUMONT François, M. TISSOT Jean-Paul

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs :

- Mandant : M. CHARGUEROS Nicolas

- Mandataire : M. GANDILHON Michel

- Mandant : M. HEYRAUD Stéphane

- Mandataire : M. SOUTRENON Bernard

Absents :

M. CAPITAN Jean-Paul, Mme FAYOLLE Sylvie, M. PONCET Didier, M. DESHAYES Sébastien

**Le secrétariat a été assuré par : Monsieur
Bernard SOUTRENON**

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que pour le budget annexe « très haut débit télécom » le compte de gestion du payeur départemental 2022 et le compte administratif 2022 du SIEL-TE Loire sont en cohérence.

Après en avoir délibéré, le Comité du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2022 du Payeur Départemental pour le budget annexe « Très Haut Débit Télécom »,

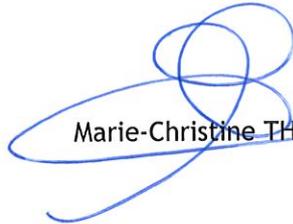
AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 26 juin 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.